973 GUYANE
Ecrin de MONTJOLY
Bâtiment B - 1er étage - Local 17 -
Boîte à lettres 517 E
97354 REMIRE-MONTJOLY
Tél : 05 94 35 16 23 – Fax : 05 94 35 30 20
Mob : 06 94 26 07 93
jean-claude.breney@orange.fr

AGENCE DE GESTION ET DE RECOUVREMENT DES AVOIRS SAISIS ET CONFIQUES

Dossier N° 2019-12-0934 A

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Listes A & B

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse :	**5 rue Papaye à Biche** **Domaine de la Crosse ZAC de Soula** **97355 MACOURIA**
Référence cadastrale :	**AP / 866/818**
Lot(s) de copropriété :	**Sans objet** N° étage : **Sans objet**
Nature de l'immeuble :	**Maison individuelle**
Étendue de la prestation :	**Parties Privatives**
Destination des locaux :	**Habitation**
Date permis de construire :	**Inconnue**

DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

Propriétaire : **AGENCE DE GESTION ET DE RECOUVREMENT DES AVOIRS SAISIS ET CONFIQUES – 98-102 rue de Richelieu 75002 PARIS**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification :

DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

Opérateur de repérage : **Jean-Claude BRENEY**
Certification n°C762 Qualixpert 17 Rue Borrel 81100 Castres ☒ Avec mention
Formation à la prévention des risques liés à l'amiante conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Cabinet de diagnostics : **973 GUYANE**
Ecrin de MONTJOLY Bâtiment B - 1er étage - Local 17 - Boîte à lettres 517 E – 97354 REMIRE-MONTJOLY
N° SIRET : **503 659 088 00051**

Compagnie d'assurance : **ALLIANZ** N° de police : **49 366 477** Validité : **du 01/01/2019 au 31/12/2019**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de repérage concerné.

REALISATION DE LA MISSION

N° de dossier :	**2019-12-0934 A**
Ordre de mission du :	**23/12/2019** L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.
Accompagnateur(s) :	**Pas d'accompagnateur**
Document(s) fourni(s) :	**Aucun**
Moyens mis à disposition :	**Aucun**
Laboratoire(s) d'analyses :	**Sans objet**
Commentaires :	**Néant**

CADRE REGLEMENTAIRE

- Articles L1334-12-1 à L1334-17, R1334-20, R1334-21, R1334-23 à R1334-29-3 et R1334-29-7 du Code de la Santé Publique
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

Nota : L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU REPERAGE

Ce repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble bâti et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien et de maintenance. Il est basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et ne concerne pas les équipements et matériels (chaudières, par exemple).

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant. Ce repérage visuel et non destructif ne peut se substituer à un repérage avant réalisation de travaux ou avant démolition.

CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,
il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante,
il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante.

Locaux ou parties de locaux non visités

Tous les locaux ou parties de locaux ont été visités.

Composants ou parties de composants qui n'ont pu être inspectés

Tous les composants ou parties de composants ont été inspectés.

DATES DE VISITE ET D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Visite effectuée le **23/12/2019**

Rapport rédigé à **REMIRE-MONTJOLY**, le **24/12/2019**

Opérateur de repérage : **Jean-Claude BRENEY**

Durée de validité : **Non définie par la réglementation**

Signature de l'opérateur de repérage

Cachet de l'entreprise

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce repérage, basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, peut être utilisé pour la vente du bien, la constitution et la mise à jour du dossier technique amiante (DTA) et du dossier amiante parties privatives (DA-PP).

Attention ! Avant tous travaux ou démolition, ce repérage doit être complété : contactez-nous pour plus d'informations.

CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Programme de repérage

Il s'agit de la liste réglementaire de matériaux et produits devant être inspectés. Il ne s'agit pas des matériaux et produits effectivement repérés. Si de tels composants amiantés ont été repérés, ils figurent ci-après au chapitre « Résultats détaillés du repérage ».

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE : LISTE A

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE : LISTE B

Composant de la construction	Partie du composant
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits
4. Éléments extérieurs	
Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)

Conduits en toiture et façade	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

Modes opératoires

Nous tenons à votre disposition nos modes opératoires pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante. Ces modes opératoires décrivent la méthodologie propre à nos interventions. Ils permettent notamment de limiter la propagation de fibres d'amiante lors des sondages et prélèvements.

Conditions d'inaccessibilité

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols, …) par du mobilier, des revêtements de décoration de type synthétique, panneaux, matériaux isolants, cloisons ou tous autres matériaux pouvant masquer des matériaux ou produits contenant de l'amiante, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité.

Les parties d'ouvrage, éléments en amiante inclus dans la structure du bâtiment ainsi que les éléments coffrés ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

Les prélèvements nécessaires au repérage et entraînant une dégradation des matériaux sont réalisés sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Les prélèvements concernant les matériaux ayant une fonction de sécurité (éléments coupe-feu, clapets, joints, …) ne sont réalisés que s'ils n'entraînent aucune modification de l'efficacité de leur fonction de sécurité.

Constatations diverses

Néant

RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Ces résultats sont présentés sous 2 formes :

- « **Locaux visités & matériaux et produits repérés** » :
  - Les matériaux et produits repérés sont regroupés par local visité, qu'ils contiennent de l'amiante ou pas ;
  - Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique et une désignation en langage courant ;
- « **Matériaux et produits contenant de l'amiante** » et « **Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante** » :
  - Les matériaux et produits repérés sont regroupés selon le fait qu'ils contiennent ou pas de l'amiante, indépendamment du local où ils se trouvent ;
  - Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique (le même que précédemment, ce qui permet de faire le lien entre les 2 types de présentation des résultats) et leur libellé réglementaire (composant / partie du composant) ;
  - Le critère ayant permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante y est précisé (après analyse, sur décision de l'opérateur).

Enfin, la **légende** ci-dessous permet d'expliciter la terminologie et les pictogrammes utilisés dans les tableaux de résultats.

Légende des colonnes des tableaux de matériaux et produits repérés

CARACTERISTIQUE	Identifiant	Commentaire
Élément de construction	N°	Numéro de l'élément de construction permettant de faire le lien entre sa désignation courante et son libellé réglementaire
	Désignation	Description courante de l'élément de construction
	Composant / Partie du composant	Description selon le programme de repérage réglementaire (cf. 'Conditions de réalisation du repérage')
Sondages et prélèvements	⊗	Prélèvement (P001 : référence du prélèvement) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté
	⊙	Sondage : le recensement des sondages n'a pas vocation à être exhaustif D001 : référence de la décision opérateur ZSO : zone de similitude d'ouvrage (se réfère à un prélèvement sur un matériau ou produit de même nature) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté
	a	Présence d'amiante
	?	Prélèvement en attente de résultat d'analyse

CARACTERISTIQUE		Identifiant	Commentaire
		ZH	Zone homogène : partie d'un immeuble bâti présentant des similitudes sur le type de matériau ou produit, la présence d'une protection, l'état de dégradation, l'exposition à la circulation d'air et aux chocs et vibrations, l'usage des locaux
Paroi		A, B, …, Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre
		SO	Sol
		PL	Plafond
État de conservation (EC)		1, 2 ou 3	Classification des flocages, calorifugeages et faux plafonds (arrêté du 12/12/2012) : le cas échéant, voir en annexe les grilles d'évaluation
Justification			Indication des éléments qui ont permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante
Préconisation	Recommandations de gestion	EP	Évaluation périodique (arrêté du 12/12/2012)
		AC1	Action corrective de 1er niveau (arrêté du 12/12/2012)
		AC2	Action corrective de 2nd niveau (arrêté du 12/12/2012)
	Obligations réglementaires	EVP	Évaluation périodique dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
		SNE	Surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'air (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
		TCR	Travaux de confinement ou de retrait dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)

Locaux visités & matériaux et produits repérés

Les (éventuelles) lignes d'éléments de construction en gras (avec pictogrammes 'a' et prélèvements/sondages en rouge) correspondent à des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes. Les autres lignes d'éléments de construction correspondent à des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes, ou n'entrant pas dans le cadre de cette mission.

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Maison principale Rez de chaussée Abri voiture	1	Poteaux gauche Béton (Mur A)		
	2	Poteaux milieu Béton (Mur A)		
	3	Poteaux droite Béton (Mur A)		
	4	Poteaux gauche Béton (Mur B)		
	5	Poteaux droite Béton Peinture (Mur B)		
	6	Mur Béton Peinture (C)		
	7	Plafond Pvc		
	8	Plancher Béton		
	9	Fenêtre gauche Bois Lasure (Mur C)		
	10	Fenêtre droite Bois Lasure (Mur C)		
	11	Volet(s) gauche Bois Lasure (Mur C)		
	12	Volet(s) droite Bois Lasure (Mur C)		
Maison principale Rez de chaussée Porche	13	Poteau Béton Peinture (Mur A)		
	14	Mur Béton Peinture (B)		
	15	Mur Béton Peinture (C)		
	16	Plafond Pvc		
	17	Plancher Carrelage		
	18	Plinthe(s) Carrelage		
	19	Porte Bois Lasure (Mur B)		
Maison principale Rez de chaussée Séjour	20	Mur Béton Peinture (A)		
	21	Mur Béton Peinture (B)		
	22	Mur Béton Peinture (C)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	23	Mur Béton Peinture (D)		
	24	Mur Béton Peinture (E)		
	25	Mur Béton Peinture (F)		
	26	Plafond Pvc		
	27	Plancher Carrelage		
	28	Plinthe(s) Carrelage		
	29	Porte Bois Lasure (Mur A)		
	30	Porte fenêtre Alu (Mur C)		
	31	Volet roulant Alu (Mur C)		
	32	Pavé gauche Verre (Mur A)		
	33	Pavé milieu Verre (Mur A)		
	34	Pavé droite Verre (Mur A)		
Maison principale Rez de chaussée Cuisine	35	Mur Béton Peinture (A)		
	36	Mur Béton Peinture (B)		
	37	Mur Béton Peinture (C)		
	38	Mur Béton Peinture (D)		
	39	Plafond Pvc		
	40	Plancher Carrelage		
	41	Plinthe(s) Carrelage		
	42	Porte Bois Peinture (Mur B)		
	43	Volet(s) Bois Lasure (Mur C)		
	44	Volet roulant Alu (Mur D)		
Maison principale Rez de chaussée Buanderie	45	Mur Béton Peinture (A)		
	46	Mur Béton Peinture (B)		
	47	Mur Béton Peinture (C)		
	48	Mur Béton Peinture (D)		
	49	Plafond Pvc		
	50	Plancher Carrelage		
	51	Plinthe(s) Carrelage		
	52	Porte Bois Peinture (Mur A)		
	53	Porte Bois Lasure (Mur C)		
	54	Claustras Béton Peinture (Mur C)		
	55	Claustras Béton Peinture (Mur D)		
Maison principale Rez de chaussée Dégagement	56	Mur Béton Peinture (A)		
	57	Mur Béton Peinture (B)		
	58	Mur Béton Peinture (C)		
	59	Mur Béton Peinture (D)		
	60	Mur Béton Peinture (E)		
	61	Mur Béton Peinture (F)		
	62	Mur Béton Peinture (G)		
	63	Plafond Pvc		
	64	Plancher Carrelage		
	65	Plinthe(s) Carrelage		
	66	Porte Bois (Mur A)		
	67	Porte Bois (Mur B)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	68	Porte Bois (Mur C)		
	69	Porte Bois (Mur E)		
	70	Porte gauche Bois (Mur G)		
	71	Porte droite Bois (Mur G)		
Maison principale Rez de chaussée Chambre 1	72	Mur Béton Peinture (A)		
	73	Mur Béton Peinture (B)		
	74	Mur Béton Peinture (C)		
	75	Mur Béton Peinture (D)		
	76	Mur Béton Peinture (E)		
	77	Mur Béton Peinture (F)		
	78	Mur Béton Peinture (G)		
	79	Mur Béton Peinture (H)		
	80	Mur Béton Peinture (I)		
	81	Plafond Pvc		
	82	Plancher Carrelage		
	83	Plinthe(s) Carrelage		
	84	Porte Bois Peinture (Mur A)		
	85	Porte Bois Peinture (Mur I)		
	86	Fenêtre Bois Lasure (Mur F)		
	87	Volet(s) Bois Lasure (Mur F)		
Maison principale Rez de chaussée Salle d'eau WC	88	Mur Peinture et faïence (A)		
	89	Mur Peinture et faïence (B)		
	90	Mur Peinture et faïence (C)		
	91	Mur Peinture et faïence (D)		
	92	Mur Peinture et faïence (E)		
	93	Mur Peinture et faïence (H)		
	94	Mur Peinture et faïence (I)		
	95	Mur Faïence (F)		
	96	Mur Faïence (G)		
	97	Plafond Pvc		
	98	Plancher Carrelage		
	99	Porte Bois Peinture (Mur A)		
	100	Claustras Béton Peinture (Mur E)		
	101	Claustras Béton Peinture (Mur F)		
	102	Claustras Béton Peinture (Mur H)		
Maison principale Rez de chaussée Chambre 2	103	Mur Béton Peinture (A)		
	104	Mur Béton Peinture (B)		
	105	Mur Béton Peinture (C)		
	106	Mur Béton Peinture (D)		
	107	Mur Béton Peinture (E)		
	108	Mur Béton Peinture (F)		
	109	Mur Béton Peinture (G)		
	110	Plafond Pvc		
	111	Plancher Carrelage		
	112	Plinthe(s) Carrelage		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	113	Porte Bois Peinture (Mur A)		
	114	Fenêtre Bois Lasure (Mur F)		
	115	Volet(s) Bois Lasure (Mur F)		
Maison principale Rez de chaussée Chambre 3	116	Mur Béton Peinture (A)		
	117	Mur Béton Peinture (B)		
	118	Mur Béton Peinture (C)		
	119	Mur Béton Peinture (D)		
	120	Mur Béton Peinture (E)		
	121	Mur Béton Peinture (F)		
	122	Mur Béton Peinture (G)		
	123	Plafond Pvc		
	124	Plancher Carrelage		
	125	Plinthe(s) Carrelage		
	126	Porte Bois Peinture (Mur A)		
	127	Fenêtre Bois Lasure (Mur C)		
	128	Volet(s) Bois Lasure (Mur C)		
Maison principale Rez de chaussée Salle d'eau	129	Mur Peinture et faïence (A)		
	130	Mur Peinture et faïence (B)		
	131	Mur Peinture et faïence (C)		
	132	Mur Peinture et faïence (F)		
	133	Mur Peinture et faïence (G)		
	134	Mur Peinture et faïence (H)		
	135	Mur Faïence (D)		
	136	Mur Faïence (E)		
	137	Plafond Pvc		
	138	Plancher Carrelage		
	139	Porte Bois Peinture (Mur A)		
	140	Claustras Béton Peinture (Mur C)		
	141	Claustras Béton Peinture (Mur F)		
	151	Claustras Béton Peinture (Mur H)		
Maison principale Rez de chaussée WC	142	Mur Béton Peinture (A)		
	143	Mur Béton Peinture (B)		
	144	Mur Béton Peinture (C)		
	145	Mur Béton Peinture (D)		
	146	Plafond Pvc		
	147	Plancher Carrelage		
	148	Plinthe(s) Carrelage		
	149	Porte Bois Peinture (Mur A)		
	150	Claustras Béton Peinture (Mur C)		
Maison principale Rez de chaussée Chambre 4	152	Mur Béton Peinture (A)		
	153	Mur Béton Peinture (B)		
	154	Mur Béton Peinture (C)		
	155	Mur Béton Peinture (D)		
	156	Mur Béton Peinture (E)		
	157	Mur Béton Peinture (F)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	158	Mur Béton Peinture (G)		
	159	Plafond Pvc		
	160	Plancher Carrelage		
	161	Plinthe(s) Carrelage		
	162	Porte Bois Peinture (Mur A)		
	163	Fenêtre Bois Lasure (Mur C)		
	164	Volet(s) Bois Lasure (Mur C)		
Maison principale Rez de chaussée Archives	165	Mur Béton Peinture (A)		
	166	Mur Béton Peinture (B)		
	167	Muret Béton Peinture (Mur C)		
	168	Mur Béton Peinture (D)		
	169	Mur Béton Peinture (E)		
	170	Plafond Bois		
	171	Plancher Carrelage		
	172	Porte Métal Peinture (Mur A)		
	173	Porte Métal Peinture (Mur C)		
	174	Grille Métal Peinture (Mur B)		
	175	Grille Métal Peinture (Mur C)		
	176	Grille Métal Peinture (Mur D)		
	177	Jalousie Alu (Mur A)		
Maison principale Combles	178	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	179	Plancher Pvc Laine de roche		
Maison principale Extérieur Façades	180	Murs Béton Peinture		
Maison principale Extérieur Toiture	181	Couverture Tôles		

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Aucun

APRES ANALYSE

Sans objet

Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits non amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Aucun

APRES ANALYSE

Sans objet

ANNEXES

Notice d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

Rapports précédemment réalisés

Aucun porté à notre connaissance.

Plans et croquis

- Planche 1/1 : Maison principale - Rez de chaussée

Légende				
⊙	Sondage	1	Zone amiantée	Chaque pictogramme est accompagné d'un identifiant qui correspond : - Au numéro de l'élément de construction, pour les zones et les éléments amiantés ; - À la référence du prélèvement ou du sondage, pour les prélèvements et les sondages.
⊗	Prélèvement	1	Élément amianté	
⚠	Local non visité	!	Investigation approfondie à réaliser	

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier:	2019-12-0934				
N° planche:	1/1	*Version:*	1	*Type:*	Croquis
Origine du plan:	Cabinet de diagnostic				

Adresse de l'immeuble:	5 rue Papaye à Biche Domaine de la Crosse ZAC de Soula 97355 MACOURIA
Bâtiment – Niveau:	Maison principale - Rez de chaussée

Document sans échelle remis à titre indicatif

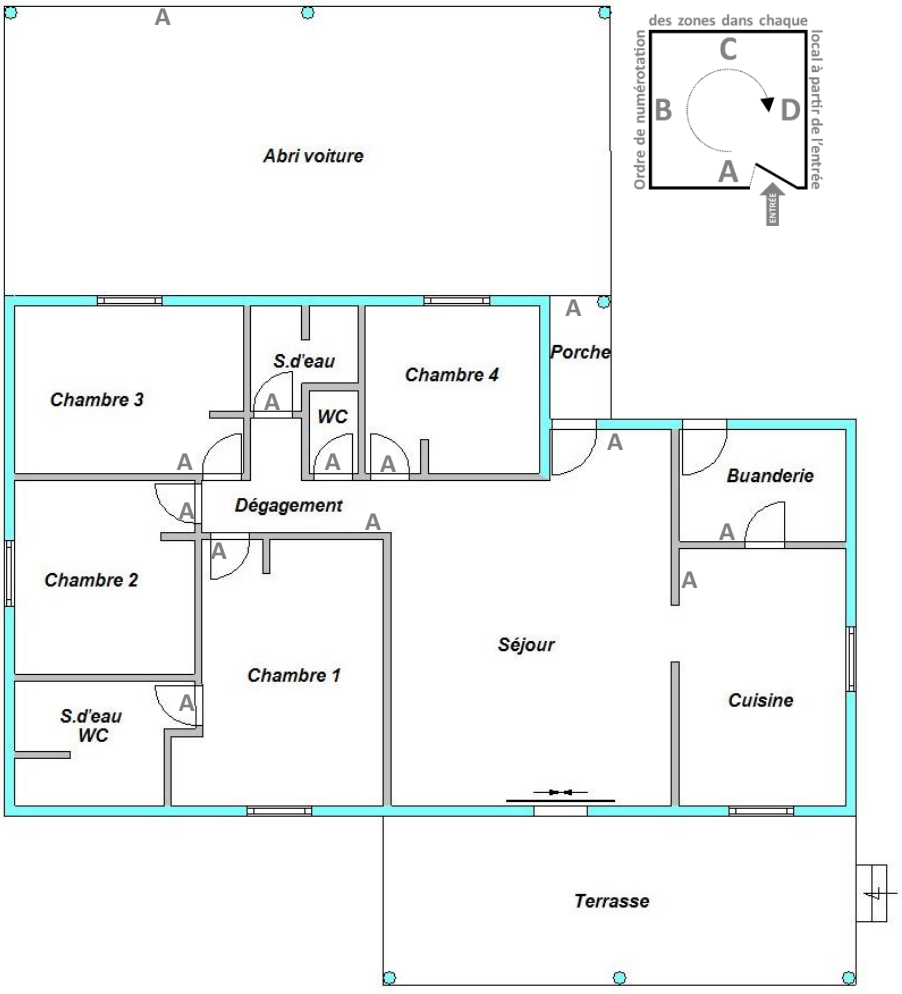

Attestation d'assurance

Police n°49 366 477 - Adhérent GS n°146807

Attestation d'assurance

Allianz

Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

La Sté d'Assurances, Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 – 92076 Paris La Défense cedex certifie que :

DIAGNOSTIC GUYANE
Jean-Claude BRENEY
41 rue du Lieutenant Becker C O Ldm Multi-Services - Local
97300 CAYENNE

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le **N° 49366477.**

Ce contrat a pour objet de :

- **satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n ° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;**
- **garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :**

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil.
(Amiante AVEC mention)
Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
Recherche de plomb avant travaux
Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes
Etat parasitaire - Diagnostic Mérules
Etat de l'installation intérieure de gaz
Etat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes
Loi Carrez
Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques (ERNMT)
Millièmes de copropriété, tantièmes de charges
Constat logement décent
Prêt conventionné - Normes d'habitabilité
Diagnostic métrage habitable - Relevé de surfaces
Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
Etat des lieux locatif
Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation
Détermination de la concentration de plomb dans l'eau des canalisations
Installation de détecteurs de fumée
Réalisation des attestations de prise en compte de la règlementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
Conseil et Etude en Rénovation Energétique
Assainissement autonome
Assainissement collectif

La présente attestation est délivrée pour la période du **1er janvier 2019 au 31 décembre 2019** et sous réserve du paiement de la cotisation émise ou à émettre.

Garantie RC Professionnelle: 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il constitue une présomption d'application des garanties, mais ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances....). Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à La Défense, le 18 décembre 2018, **Pour Allianz**

CRAS SAVOYE

Allianz I.A.R.D.
Entreprise régie par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 991 967 200 euros

Siège social
1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex
542 110 291 RCS Nanterre

Certifications

QUALIXPERT

Certificat N° C0762

Monsieur Jean-Claude BRENEY

cofrac

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-668 titre III du 8 juin 2006 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	Certificat valable Du 06/09/2017 au 05/09/2022	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 30/01/2019 au 29/01/2024	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 25/02/2016 au 24/02/2023	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'exposition au plomb dans les immeubles bâtis et des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mentionné départements, régions et collectivités d'outre mer	Certificat valable Du 25/02/2016 au 24/02/2023	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le vendredi 15 mars 2019

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Jean-Claude BRENEY, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
  - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
  - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

AGENDA
DIAGNOSTIC-GUYANE